

Stratégies de développement des cales et rampes de mise à l'eau

Gestion, entretien, valorisation et création

► Les cales et rampes¹ de mise à l'eau : une offre diversifiée d'accès aux loisirs nautiques

Les cales en milieu naturel

Support privilégié de développement des pratiques nautiques « douces ».



Les cales en milieu urbain

Service d'accès aux loisirs nautiques de proximité pour les résidents.



Les cales en milieu périurbain

Dynamisation de zones d'activités nautiques souvent sous-exploitées.



Les cales en milieu industriel

Lieux de départs potentiels de pratiques nautiques massifiées.



© Earthcase & Synesis

► L'essentiel de la Flotte plaisance est composée d'unités transportables

Les unités transportables représentent $\frac{3}{4}$ de la flotte de plaisance française², soit environ 380 000 unités actives ou en état de naviguer.

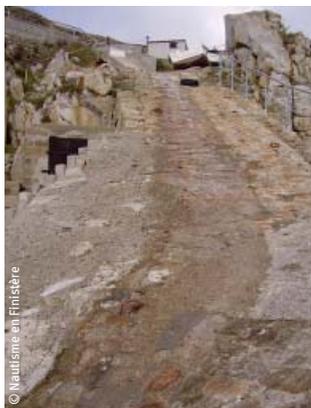
Une grande partie de ces unités transportables sont totalement dépendantes des cales de mise à l'eau pour leur accès à un bassin de navigation tant maritime que fluvial ou lacustre. Il faut ajouter à ces usagers, les nombreux pratiquants de sports nautiques de type canoë-kayak et voile légère. La « **Plaisance Transportable** » est une pratique nautique à part entière. Elle constitue **un secteur de la filière nautique à ne pas négliger !**



► Les cales de mise à l'eau, un équipement plaisance sous-estimé et sous valorisé

On estime à environ 3 000, le nombre de cales de mise à l'eau sur le littoral métropolitain. Le recensement est plus difficile en milieu fluvial, celui-ci étant très fortement équipé en rampes d'accès.

Au niveau national, le nombre de cales ou rampes aménagées sur le littoral et en eaux intérieures (rivières, fleuves, canaux, lacs et étangs) peut être estimé à environ 10 000.



Mais les cales n'ont pas été considérées jusqu'ici comme des équipements structurants, ce qui explique

La France compte de nombreuses cales de mise à l'eau mais toutes ne sont pas fonctionnelles ! Le guide technique propose des préconisations pour améliorer l'offre d'accès à l'eau via les cales.

que **nombre d'entre elles** ne sont en réalité **pas utilisables** du fait :

- De leur état (mauvaise conception, accessibilité limitée, évolution du trait de côte, absence d'entretien...);
- Ou de la difficulté de leur gestion (conflits d'usages, sécurité, entretien, responsabilités...).

Ainsi, alors que la demande d'accès à l'eau augmente, on observe sur l'ensemble du territoire national une diminution du nombre de cales de mise à l'eau fonctionnelles.

Cette situation pourrait être modifiée grâce à une meilleure prise en compte et gestion des cales/rampes.

► Les enjeux du développement des cales de mise à l'eau

- Une cale de mise à l'eau, et ses espaces associés, permettent de traiter un flux de sorties équivalent à plus de cent postes à flot ou à terre ;
- Les cales participent à la **réduction des impacts environnementaux** grâce à une artificialisation limitée de l'interface terre-eau, à la possible maîtrise des pratiques de mise à l'eau (concentration des flux, répartition des usages en fonction du site, sensibilisation sur site...). Par ailleurs, un positionnement stratégique d'une rampe dans un bief peut permettre d'optimiser le nombre de bassinées à l'écluse et donc la consommation d'eau ;

1 cale ≈ 100 postes à Flot ou à terre

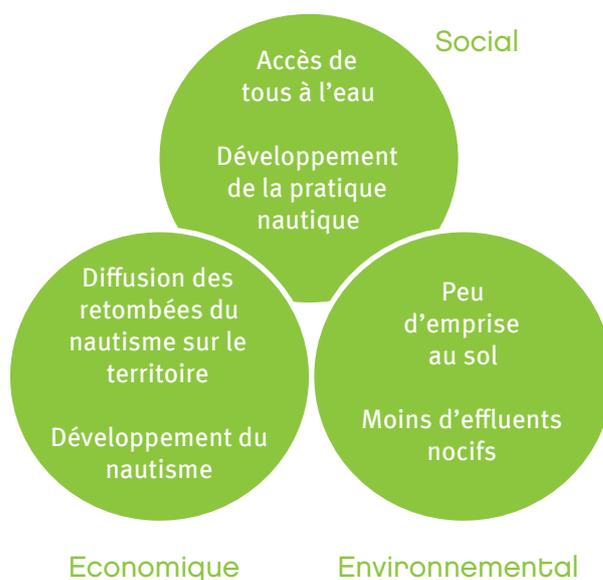
On estime qu'une cale de mise à l'eau avec un seul couloir peut générer 1 500 sorties par an, soit approximativement l'équivalent du nombre de sorties généré par 107 postes de port à Flot et 100 postes à sec.

1. Le terme « cale » est employé en milieu maritime, et le terme de « rampe » en milieu fluvial. Les 2 termes sont ici utilisés sans distinction.
2. Estimation à partir des données MEDDTL, unités de moins de 6 mètres, VNM compris.

- Les cales peuvent générer des retombées directes (sous certaines conditions, notamment la proposition de services aux usagers - stationnement, rinçage...) et couvrir leurs charges d'exploitation ;
- Les cales sont génératrices de retombées indirectes et induites sur le territoire. La vente d'unités transportables a représenté environ 125 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2010, et la tendance est au développement de ce marché. Par ailleurs, les cales peuvent générer 1 500 sorties par an en moyenne (de 1 000 à 15 000 sorties par an selon leur configuration et localisation), soit autant de visites potentielles sur le territoire ;
- Les rampes diffusent la pratique nautique sur le territoire ainsi que les retombées liées aux besoins des usagers (entretiens, réparations...) ;
- Les cales jouent un rôle important dans la découverte des pratiques nautiques en contribuant à faciliter l'accès aux plans d'eau.

Les cales de mise à l'eau peuvent être de véritables équipements structurants, durables et environnementalement acceptables, permettant l'accès de tous à l'eau et aux pratiques nautiques.

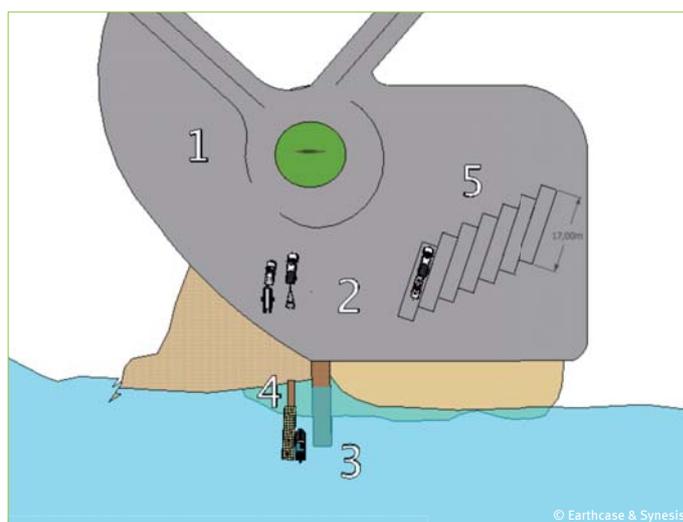
De nombreux enjeux liés aux cales de mise à l'eau



► Clés de succès pour une cale fonctionnelle, performante et durable

Les principaux facteurs clés d'une rampe de mise à l'eau performante et fonctionnelle sont :

- Le plan incliné (degré de pente, largeur de la voie ou des voies de mise à l'eau simultanées, revêtement anti-glissement pour piéton et véhicule...) ;
- L'espace de préparation et de manœuvre (calibrage des superficies nécessaires en fonction des flux attendus) ;
- L'espace d'armement sur l'eau (à prévoir en fonction des flux) ;
- L'espace de stationnement à terre (adapté aux flux de sorties et à la capacité du bassin de navigation) ;
- Les voies d'accès routier à la cale (accessibles aux attelages, dont certains atteignent une quinzaine de mètres, signalisées...) ;
- Le traitement paysager de l'espace de la cale (plan incliné, espace de préparation et de stationnement, choix des matériaux, du mobilier...) adapté au milieu environnant qu'il soit naturel ou urbain ;
- Les services (informations et prévention par affichage, eau de rinçage et récupération des eaux selon le site, poubelles et ramassage des déchets, ...) ;
- L'éventuelle tarification des services annexes à la mise à l'eau (stationnement, eau de rinçage...). Les cales remplissent une fonction sociale importante, à ne pas négliger. L'accès simple à une mise à l'eau, sans service annexe, devrait rester libre et si possible gratuit.



1. Aire de préparation
2. Aire de manœuvre
3. Plan incliné d'accès à l'eau
4. Poste d'armement (Facultatif)
5. Stationnement des remorques

Des éléments incontournables composent une cale de mise à l'eau. Mais pour chaque site, une réflexion propre doit être menée par le gestionnaire.

Le guide propose des éléments détaillés et des préconisations par type de cale sur l'ensemble de ces points. Il précise également des indicateurs en termes de coûts et une vision du budget type de fonctionnement d'une cale.

► Elaborer une stratégie pour l'amélioration de l'offre des cales / rampes de mise à l'eau

- **Connaître les cales de mise à l'eau existantes, leur état et leur fonctionnement.** Pour favoriser le maintien, l'entretien et le développement des cales de mises à l'eau, il convient de connaître au préalable l'offre existante sur le territoire de réflexion et autour (quantitativement et qualitativement) ainsi que les besoins (fréquentation et pratiques des usagers). Cette étape, à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, gestionnaires, professionnels, regroupement d'usagers), facilitera une vision globale des aménagements à réaliser (amélioration de l'existant, création...).
- **Agir à la bonne échelle.** Une démarche de progrès pour l'amélioration de l'offre des cales/rampes de mise à l'eau à une échelle adaptée (commune, intercommunalité, bassin de navigation, département, région...) facilite les synergies et complémentarités. Une bonne échelle d'action permet en effet de travailler à la répartition des pratiques nautiques sur les sites de mise à l'eau les mieux adaptés à leurs besoins, répondant ainsi aux attentes de chaque type d'usagers.
- **Favoriser l'amélioration des installations existantes.** L'optimisation des installations existantes par une remise en service d'anciens équipements et/ou la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'installation peut permettre de répondre facilement aux besoins identifiés, tout en limitant les coûts d'investissement.
- **Prévoir les aménagements et services annexes.** La cale de mise à l'eau est une entité qui comprend un plan incliné et des aménagements annexes indissociables sans lesquels elle ne peut être opérationnelle (Cf. page précédente), ainsi que des services aux usagers. La prise en compte de ces éléments dès l'élaboration du projet d'amélioration ou de création de la cale permettra de limiter les conflits d'usage, notamment en période de forte fréquentation.
- **Inviter les usagers à une bonne utilisation de la cale et au respect du site.** La sensibilisation, par affichage ou présence humaine sur le site, aux bonnes pratiques (étapes de mise à l'eau, respect du site, règles de stationnement...) doit faire partie intégrante du projet d'amélioration de l'installation. Une bonne communication auprès des usagers sera à même de réduire les problèmes liés aux pics de fréquentation.
- **Promouvoir les cales et rampes fonctionnelles.** Les usagers se concentrent souvent sur les cales les plus connues par méconnaissance des sites de mise à l'eau accessibles. Communiquer aux usagers, lors de leur recherche d'un site d'accès à l'eau, de l'information pratique (localisation, accès, horaires, modalités d'utilisation...) et technique (caractéristiques, services sur site...) sur les cales aménagées, ouvertes et entretenues est de nature à favoriser la répartition des flux et réduire la saturation de certains sites.

Retrouvez tous ces éléments en détail
dans le guide complet à paraître.

Le guide sera disponible en version électronique et papier,
courant du 1^{er} trimestre 2012, au prix de 25 €.

Pour vous le procurer, retournez le bon de commande ci-joint
ou rendez-vous sur :

www.rendezvousenFrance.com
(version électronique)

www.ladocumentationFrancaise.fr
(version papier)

Les partenaires de l'étude et membres du CODCAP :

